

Fiche d'Inscription au Patronage Henri Planchat

Activités jeunes 2023/2024

Adhérent

Nom : Prénom :
Sexe : Né(e) le : Nationalité :
Ecole : Classe :
Mail de l'adhérent :
Tél. domicile : Tél. mobile :
 Retour seul Retour accompagné (je viens le chercher à ...h....)

Famille de l'adhérent

Statut familial : M. et Mme Madame Monsieur
Nom du Foyer :
Adresse postale (spécifier le nom écrit sur la boîte aux lettres) :
.....
Tél. domicile :
Personne à contacter en cas d'urgence. Nom prénom et tél. mobile :
.....

Responsables légaux

| | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Mère : Nom | Père : Nom..... |
| Prénom..... | Prénom..... |
| Tél. domicile (si différent)..... | Tél. domicile (si différent)..... |
| Tél. mobile | Tél. mobile..... |
| Mail :..... | Mail : |
| Profession : | Profession :..... |
| Date de naissance :..... | Date de naissance :..... |

Autorisation parentale

J'autorise mon enfant :

- à participer à toutes les activités et/ou sorties ponctuelles organisées par le patronage
- à rentrer seul à partir de ... h... : oui non
- à rentrer accompagné de :
- autorise la diffusion de photos, vidéos ou de tout autre document sur lequel pourrait figurer mon enfant dans le cadre des activités du patronage Henri Planchat. Ces documents pourront être utilisés par le patronage, la FACEL et la Fondation Notre-Dame.¹
- autorise les responsables à faire pratiquer tout acte médical ou chirurgical que son état pourrait nécessiter en cas d'urgence.²

Signature :

¹ Dans le cadre du RGPD, nous vous informons que ces informations sont collectées pour respecter la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Ces données ne sont pas partagées avec des organismes extérieurs. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018 et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données, d'un droit d'opposition et de limitation à un traitement, d'un droit à l'oubli et à la portabilité des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Patronage Henri Planchat : contact@patrohp.fr ou adresse postale, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

² (***) « Un médecin appelé à donner des soins à un mineur ou à un majeur protégé doit s'efforcer de prévenir ses parents ou son représentant légal et d'obtenir leur consentement. En cas d'urgence, même si ceux-ci ne peuvent être joints, le médecin doit donner les soins nécessaires. Si l'avis de l'intéressé peut être recueilli, le médecin doit en tenir compte dans toute la mesure du possible. » Article R4127-42 du Code de Santé publique.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

| VACCINATIONS OBLIGATOIRES | Oui | Non | DATES DES DERNIERS RAPPELS | VACCINS RECOMMANDÉS | DATES |
|---------------------------|-----|-----|----------------------------|----------------------------|-------|
| Diphtérie | | | | Coqueluche | |
| Tétanos | | | | Haemophilus | |
| Poliomyélite | | | | Rubéole-Oreillons-Rougeole | |
| | | | | Hépatite B | |
| | | | | Pneumocoque | |
| | | | | BCG | |
| | | | | Autres (préciser) | |

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MEDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

Activités 2023-2024

Le patronage Henri Planchat, en lien avec la paroisse Notre-Dame des Otages, propose diverses activités le soir après l'école et le mercredi pour les enfants à partir de 6 ans et dès le CP.

L'adhésion permet l'accès aux locaux du patronage tous les jours ouvrés (le mercredi à partir de 16h30) même sans activité !

Accueil du soir avec aide aux devoirs

Le patronage propose une aide aux devoirs aux enfants du primaire et du collège souhaitant être accompagnés et soutenus dans un climat de travail propice.

Accueil le lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 16h30 et 19h. Possibilité de choisir entre 1 et 4 soirs par semaine. Compatible avec le pédibus.

Tarif : voir grille tarifaire

Déroulé de l'accueil du soir :

16h30 à 17h : Arrivée des jeunes, goûter fourni par les familles et jeux libres.

17h : Début de l'aide aux devoirs par un temps d'intériorité. Les enfants ayant fini leur devoir avant la fin ont accès à des jeux éducatifs en intérieur et en extérieur.

19h : Fermeture du patronage.

Patronage du mercredi

Le patronage propose un accueil de loisirs le mercredi de 9h à 18h30. Au programme : grands jeux, ateliers manuels, ateliers culturels, ateliers sportifs, jardinage, sorties...

Possibilité de venir uniquement le matin ou l'après-midi. Pédibus à 11h30 et 13h30 possible.

Déroulé du mercredi après-midi :

9h : Accueil

9h30 : Temps d'intériorité – Chants

10h : Jeux de société, de constructions...

10h45 : Activités

11h30 : Sortie d'école – Accueil

12h : Déjeuner pique-nique fourni par les familles

12h45 : Jeux libres dans la cour ou le patronage

13h30 à 14h : Accueil des jeunes

14h : Mot du directeur

14h15 : Ateliers manuels / ateliers culturels / grands jeux ou sorties

16h : Goûter fourni par le Patro / Causerie du Curé

16h15 : activités extérieures

17h30 : Accueil libre des adhérents

18h30 : Fermeture du patronage



Atelier Théâtre et Improvisation

Le jeudi soir de 17h à 18h

Le patronage propose un atelier théâtre pour les enfants du CE1 au CM2 dispensé par la comédienne Katy Amaïzo. Dans un cadre ludique les enfants découvriront les joies de s'exprimer oralement et corporellement ! Compatible avec le pédibus.

Tarif : voir grille tarifaire



Atelier foot

Le mardi soir de 16h45 à 17h45

Votre enfant souhaite faire du foot mais l'inscrire en club est trop exigeant ? match le weekend, entraînement le soir... Le patronage Henri Planchat a la solution pour vous ! Nous proposons un atelier foot pour les enfants du CP au CM2. Au programme : échauffement, exercices pour progresser et matchs ! Les enfants peuvent même rester au patronage jusqu'à 19h ! compatible avec le Pédibus

Tarif : voir grille tarifaire

Pédibus / Ramassage scolaire

Le patronage se propose d'aller chercher vos enfants à la sortie de l'école et de les amener au patronage où ils pourront participer à leurs activités, goûter et jouer jusqu'à la fermeture à 19h. Ecoles possibles : Tourelles, ND de Lourdes et Télégraphe

Tarif : proposition gratuite

Aumônerie des collèges et lycées

Tous les vendredis soir à partir de 16h45 pour les collégiens et 18h30 pour les lycéens, une séance d'aumônerie sur le principe d'ici on joue, ici on prie pour approfondir sa foi et se préparer à recevoir les sacrements.

Tarif : uniquement l'adhésion

Samedis collégiens

Ponctuant l'année 5 après-midi collégiens mêlant sorties culturelles ou sportives suivis d'un dîner et d'un ciné réflexion

de 15h à 21h ; dates des samedis : 18/11 ; 20/01 ; 16/03 ; 04/05 ; 08/06

Tarif : 5€ par après-midi

Semaines animées primaires

Les semaines animées c'est le patronage pendant les vacances ! Une semaine entière avec un accueil toute la journée en suivant un thème du lundi au vendredi de 8h45 à 18h pendant les vacances scolaires. Au programme : activités manuelles, sorties, grands jeux...

Dates des vacances ouvertes : 2^{ème} semaine de la Toussaint ; 2^{ème} semaine des vacances d'Hiver ; 1^{ère} semaine des vacances de Pâques ; 2^{ème} semaine de juillet

Semaines collégiens

Les semaines collégiens sont des après-midis organisées durant les vacances scolaires avec au programme : des sorties sportives, culturelles et différents temps d'animation.

J'inscris mon enfant aux activités suivantes :

Lundi : Accueil de loisirs et aide aux devoirs 16h30-19h

Mardi : Accueil de loisirs et aide aux devoirs 16h30-19h Atelier Foot 16h45-17h45

Mercredi : Matin Après-midi Journée

Jeudi : Accueil de loisirs et aide aux devoirs 16h30-19h Atelier théâtre 17h-18h

Vendredi : Accueil de loisirs et aide aux devoirs 16h30-19h Aumônerie collégiens 16h45-18h15

Aumônerie lycéens 18h30-19h30

Engagement de l'adhérent 2023-2024

Le patronage Henri Planchat a pour objet d'accueillir des enfants et des jeunes sur les temps extrascolaire et périscolaire, et notamment :

- ✓ d'organiser un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif pouvant prendre la forme, selon les périodes de l'année, d'accueil de loisirs sans hébergement, et/ou d'accueil périscolaire et/ou d'accueil avec hébergement (séjours de vacances) ;
- ✓ d'organiser des animations et des activités culturelles, sportives, artistiques et socio-éducatives pour les jeunes accueillis ;
- ✓ de promouvoir une prise de responsabilité progressive et éducative des jeunes, en contribuant au développement de leur personnalité ;
- ✓ d'aider les familles dans leur mission éducative ;
- ✓ et de façon plus générale de mettre en œuvre les moyens humains, financiers et sociaux adaptés pour réaliser ces objectifs, au service des jeunes et de leurs familles.

Je, soussigné(e), M., Mme, Melle

- adhérent(e) au patronage Henri Planchat
- responsable légal(e) de mon enfant (adhérent)

Autorise mon enfant à rentrer seul : Oui = retour seul // Non = retour accompagné

Adhère en connaissance au projet associatif de l'association Patronage Henri Planchat

M'engage à :

- informer le patronage Henri Planchat de toute absence à une activité
- participer aux activités avec fidélité
- rembourser le matériel ou les lieux qui seraient détériorés par mon enfant
- accepter, s'il y a lieu, les sanctions posées par la direction du patronage Henri Planchat en cas de manquements graves et répétés au règlement. Sanctions pouvant entraîner une exclusion temporaire voire définitive.

Fait à le .../.../....

Signature de l'adhérent (même mineur) :

Signature des parents :

Grille tarifaire et conditions d'inscriptions Année scolaire 2023-2024

Les inscriptions se font exclusivement au patronage Henri Planchat au 81 rue Haxo 75020 Paris auprès du directeur.

Adhésion :

L'adhésion à l'association est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux activités. Elle vous permet d'être acteur du projet associatif, de prendre part aux décisions et de voter en assemblée générale.

Adhésion familiale : 25 euros (plusieurs enfants d'une fratrie)

Adhésion individuelle : 15 euros (pour un seul enfant)

Pièces nécessaires à l'inscription :

Justificatifs des revenus : Une attestation CAF datant de moins de 3 mois avec votre quotient familial ou votre dernier avis d'imposition.

En l'absence de justificatif, la tranche E sera appliquée.

Fiche d'inscription avec une photo récente.

Engagement de l'adhérent signé par l'enfant et ses parents.

Fiche sanitaire.

Photocopie des pages vaccins du carnet de santé.

Cotisation :

Le règlement de la cotisation peut se faire en trois ou quatre fois sans frais par chèque : chèques à nous remettre à l'inscription. Il peut se faire également en espèce. Nous n'acceptons pas pour l'instant les coupons sport et les chèques vacances.

Remboursement :

L'engagement à une activité est annuel. Après le 1^{er} octobre, il n'y aura pas de remboursement possible sauf raison impérieuse (déménagement, maladie...). Un justificatif sera demandé. L'adhésion n'est pas remboursable.

Les tarifs indiqués sont pour l'année scolaire et prennent en compte le Quotient Familial ; le prix des activités ne prend pas en compte l'adhésion à l'association.

| Quotient familial | | Adhésion | Mercredi journée | Mercredi matin 9h à 13h30 | Mercredi 11h30 ou 13h30 à 18h30 | Atelier FOOT Mardi 16h45 | Atelier Théâtre Jeudi 17h | 4 soirs semaine AAD inclus* | 3 soirs semaine AAD inclus* | 2 soirs semaine AAD inclus* | 1 soir semaine AAD inclus* |
|-------------------|-------------------|-----------|------------------|---------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Tranche A | De 0 à 384 € | 15 ou 25€ | 50 € | 25 € | 25 € | 30 € | 40 € | 60 € | 50 € | 35 € | 20 € |
| Tranche B | De 385 à 959 € | 15 ou 25€ | 90 € | 45 € | 45 € | 60 € | 70 € | 75 € | 65 € | 55 € | 40 € |
| Tranche C | De 960 à 1369 € | 15 ou 25€ | 200 € | 100 € | 100 € | 150 € | 160 € | 175 € | 135 € | 110 € | 90 € |
| Tranche D | De 1370 à 1900€ | 15 ou 25€ | 450 € | 250 € | 250 € | 275 € | 300 € | 360 € | 320 € | 280 € | 200 € |
| Tranche E | Supérieur à 1900€ | 15 ou 25€ | 580 € | 350 € | 350 € | 350 € | 400 € | 460 € | 420 € | 380 € | 300 € |

* Aide aux devoirs

Tarif basé sur 36 semaines d'activités. **Si j'inscris mon enfant au mercredi après-midi et que je suis dans la tranche A cela correspond à 0,70 € par mercredi.**

Prix pour l'année scolaire